

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

Objet :
Adoption du budget primitif
2023

Date de convocation :
07 décembre 2022

Date d'affichage :
07 décembre 2022

Nombre d'Administrateurs :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3

Date de publication :
07 décembre 2022

VOTE

E.ROMMEL
I.FERNANDEZ
J.BRICHE
A.HEBINCK
L.DEBREYNE
J-L.WOUSSEN
V.JEANNEKIN
C.BRASY
A.VANSTEENKESTE
P.CHOQUET
J-C.FOURNIER
A.KLEINPOORT
R.BROUCKE
N.HOGUET
Z.RENARD

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
J.BRICHE			
A.HEBINCK			
L.DEBREYNE			
J-L.WOUSSEN			
V.JEANNEKIN			
C.BRASY			
A.VANSTEENKESTE			
P.CHOQUET			
J-C.FOURNIER			
A.KLEINPOORT			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			

P = Pour
C = Contre
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du
22 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE

SEANCE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

Étaient présent(e)s :

- Mmes Isabelle FERNANDEZ, Jocelyne BRICHE, Aurélie HEBINCK, Ludivine DEBREYNE, Cathy BRASY, Pascaline CHOQUET, Nicole HOGUET, Zélie RENARD.

- Mrs Jean-Luc WOUSSEN, Jean-Claude FOURNIER.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

- Mrs Eric ROMMEL, Alain KLEINPOORT, Roland BROUCKE.

Excusés :

- Mme Annie VANSTEENKESTE.

- Mr Vincent JEANNEKIN.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil d'Administration le 23 Novembre 2022, et le débat qui s'en est suivi, ont permis d'arrêter les orientations budgétaires suivantes pour l'année 2023 :

- répondre aux sollicitations de plus en plus importantes au titre de l'Aide Sociale Facultative en direction des personnes les plus fragilisées, notamment au regard de la hausse des coûts de l'énergie
- innover dans un contexte financier qui impactera fortement les situations sociales individuelles
- adapter l'intervention du CCAS dans le domaine de l'insertion professionnelle à la fois dans un contexte de disparition des contrats aidés et de nombreuses créations d'emplois au niveau local dans les années à venir
- poursuivre une politique dynamique en faveur de l'accès au logement social, cependant contrainte par un contexte foncier défavorable mais qui devrait connaître des évolutions positives dans les prochaines années (du fait des implantations industrielles à venir, de nombreux projets sont en gestation)

- positionner les modes d'intervention du CCAS au regard de la numérisation croissante de la société
- inscrire la santé comme axe transversal à l'ensemble des actions du CCAS
- prendre en compte le vieillissement de la population et adapter les actions développées au profit des aînés (anticipation de la perte d'autonomie, prévention et lutte contre l'isolement, actions en faveur du maintien à domicile, appui aux aidants familiaux)

La nomenclature M57 prévoyant la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, il est proposé de retenir ce pourcentage pour l'exécution du budget primitif 2023.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le BP 2023 et les modalités de mise en œuvre de la fongibilité des crédits pour cet exercice.

En fonctionnement, le BP 2023 s'équilibre à 1 012 250 €.

En investissement, le BP s'équilibre à 25 000 €.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS

